



CONSOLIDER LE LIEN  
ENTRE LE NUTRACEUTIQUE ET LE BIOPHARMACEUTIQUE

**NEPTUNE**  
TECHNOLOGIES ET BIORESSOURCES

RAPPORT ANNUEL 2006

## Table des matières

Profil de la Société	01
Message aux actionnaires	02
Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation / Commentaire et analyse de la direction	06
Rapport de la direction relatif aux états financiers	12
Rapport des vérificateurs	13
Résultats consolidés	14
Déficit consolidé	15
Flux de trésorerie consolidés	16
Bilans consolidés	17
Notes complémentaires	18
Informations corporatives	39
Renseignements pour les investisseurs et actionnaires	40

# PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Neptune Technologies & Bioressources Inc. exerce ses activités dans le domaine de l'extraction et de la commercialisation de produits naturels à haute valeur ajoutée, provenant de la biomasse marine. Grâce à un procédé exclusif, elle traite des espèces marines abondantes et sous-exploitées pour en extraire un ensemble d'ingrédients bioactifs, tout en préservant leurs propriétés.

Parmi ces ingrédients, nous retrouvons des phospholipides, des acides gras polyinsaturés et des antioxydants susceptibles de contribuer au mieux-être des humains en améliorant, entre autres, la fonctionnalité des aliments, le maintien d'une bonne santé et l'efficacité des soins cosmétiques et biopharmaceutiques.

En vertu d'alliances stratégiques et de partenariats, de même que par la réalisation d'études cliniques, la Société démontre les effets bénéfiques de ses produits sur la santé, développe et commercialise de nouvelles formulations et de nouveaux produits et s'affaire depuis peu à la vente de certains droits d'exploitation du produit Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) pour des applications spécifiques au sein de marchés à forte croissance, et particulièrement ceux du nutraceutique et du biopharmaceutique. La Société crée ainsi un lien entre le secteur nutraceutique et biopharmaceutique avec son produit Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) en assurant la transition et progression d'un secteur prometteur à l'autre établi et porteur soit celui du biopharmaceutique et ce, tel qu'initialement prévu à son plan d'affaires. Elle envisage également pénétrer respectivement, à court et à moyen terme, le marché du cosméceutique et celui du nutriginomique.

## **Une première percée significative : les produits extraits du krill**

Neptune Technologies & Bioressources Inc. utilise son procédé exclusif, Neptune OcéanExtract<sup>MC</sup>, pour exploiter le krill, un zooplancton vivant en eau froide et profonde. Le principal extrait obtenu sous forme d'huile se compose abondamment de phospholipides, d'acides gras polyinsaturés et d'antioxydants, y incluant le seul flavonoïde d'origine animale.

La Société poursuit systématiquement, seule et en coparticipation avec différents alliés stratégiques, ses efforts de recherche et de développement, en vue non seulement d'améliorer son procédé d'extraction et faciliter son adaptation à d'autres espèces marines et plus particulièrement à celles sous-exploitées ou non exploitées, mais également en vue de développer des produits pour d'autres applications.

Depuis, bien que la Société bénéficie de résultats concluants d'études cliniques démontrant les bienfaits de Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) pour différentes conditions humaines, la Société, seule et en coparticipation avec des alliés stratégiques, réalise également de nouvelles études cliniques afin de valider d'autres applications pour ses produits et nouvelles formulations.

# MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Au cours de l'exercice 2005-2006, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou « la Société ») a poursuivi, à son usine de Sherbrooke, l'exploitation et l'amélioration de la productivité de son procédé technologique novateur, Neptune OceanExtract<sup>MC</sup>. La Société extrait et commercialise, à partir de biomasses marines, des produits naturels à valeur ajoutée, telle provenant du krill, son huile riche en acides gras de type Oméga-3, en phospholipides et en antioxydants (Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>)) et divers concentrés protéiniques (dont le Neptune Krill Aquatéine (NKA<sup>MC</sup>)).

L'usine de production et les deux laboratoires, d'une superficie totale de 1 415 mètres carrés (15 000 pieds carrés), permettent une production continue et de plus en plus optimale. En fait, à pleine capacité, la production annuelle de NKO<sup>MC</sup> et de concentré de protéines peut atteindre 60 000 kg et près de 300 000 kg respectivement. Quant aux deux laboratoires, l'un sert à la préparation des échantillons et aux mesures physico-chimiques de base et le second permet de travailler au développement de nouveaux produits et à la réalisation des analyses chimiques fines et ce, grâce à l'équipement de haute précision que la Société détient.

La plate-forme technologique unique Neptune OcéanExtract<sup>MC</sup> regroupe divers procédés d'extraction à froid de produits et composants bio-actifs naturels à partir de la biomasse marine. Le traitement à froid permet de préserver les propriétés bio-actives des substances extraites. Appliqué au krill, ce procédé unique permet, entre autres, d'extraire une huile marine de la plus haute qualité, exempte de bactéries et propre à la consommation humaine. Le produit présente une excellente stabilité après plus de 36 mois sans ajout d'aucun agent de conservation.

Selon les études de marchés réalisées, Neptune représente actuellement la seule entreprise à exploiter commercialement une telle technologie d'extraction capable d'utiliser la pleine valeur du krill, technologie qu'elle utilise également expérimentalement pour d'autres espèces marines. Neptune exploite cette technologie par voie de licence exclusive et elle bénéficie de l'option d'achat de la propriété intellectuelle reliée à cette technologie d'extraction. De nombreuses demandes de brevet furent déposées dans différents pays, et plusieurs brevets furent à ce jour obtenus.

La Société maintient systématiquement ses politiques fermes de protection de sa propriété intellectuelle, soit celles de son procédé, de ses produits et composants et de certaines applications. La Société protège également ses logos symboliques par l'obtention de marques de commerce et ce, tant en Amérique du Nord qu'en Europe et en Asie. La Société a, de plus, obtenu les autorisations nécessaires à la vente de ses produits NKO<sup>MC</sup> et NKA<sup>MC</sup> à titre de suppléments naturels en Amérique du Nord et dans certains pays asiatiques. Elle continue d'élargir son marché et poursuit ainsi ses démarches d'obtention d'autorisations pour la vente de ses produits dans plusieurs autres pays et principalement au sein des continents asiatique, européen et australien.

Les principales caractéristiques de ses produits se résument comme suit :

**Neptune Huile de Krill** Huile marine offrant un mélange naturel unique d'éléments nutritifs. Ses hautes teneurs en acides gras essentiels polyinsaturés de type Oméga-3-6-9, en antioxydants tels l'astaxanthine, en vitamine A, vitamine E et en phospholipides en font un produit unique et exceptionnel. Il est également caractérisé par l'absence d'emploi de produits de conservation et une stabilité remarquable des acides gras essentiels.

**Neptune Krill Aquatéine** Concentré pur de protéines marines (>80%) qui contient 20 acides aminés dont 10 acides aminés essentiels et 17% d'acides aminés à chaînes ramifiées (« Branch Chained Amino Acids ») (leucine, isoleucine, valine). De plus, il contient de puissants enzymes digestifs naturels (protéases, phosphatases, lipases). On y retrouve également des peptides spéciaux offrant potentiellement une forte activité biologique pouvant contribuer aux fonctions hormonales et immunitaires (immunoglobulines).

Au chapitre scientifique, les résultats obtenus d'études cliniques menées par des chercheurs d'universités québécoises indépendantes et par des professionnels de la santé prouvent, avec un niveau de confiance élevé, que Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) produit des effets bénéfiques sur plusieurs conditions humaines, dont en voici quelques-unes :

1. Les effets de Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) sur le cancer de la peau causé par les radiations UV indiquent que NKO<sup>MC</sup> peut prévenir les dommages de la peau causés par une exposition chronique aux rayons UV;
2. Les résultats de Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) sur la gestion du syndrome prémenstruel (SPM) publiés en mai 2003 dans un journal bien coté au chapitre des publications sur les recherches médicales, soit le journal médical « Alternative Medicine Review », démontrent, avec un niveau de confiance élevé, que NKO<sup>MC</sup> peut significativement réduire autant les symptômes physiques qu'émotionnels reliés au SPM (syndrome prémenstruel), et est également beaucoup plus efficace pour la gestion de la dysménorrhée (douleurs menstruelles) que l'huile de poisson (Oméga-3 18:12);
3. Les effets de Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) sur l'hyperlipidémie (cholestérol élevé & triglycérides) démontrent, avec un niveau de confiance élevé, que :
  - NKO<sup>MC</sup> est efficace dans la régulation de l'hyperlipidémie en réduisant de façon significative les niveaux totaux de cholestérol, de LDL (mauvais cholestérol) et de triglycérides, tout en augmentant à ce jour d'une façon inégalé le niveau de HDL (bon cholestérol);
  - NKO<sup>MC</sup> (1.5 g/jour) est plus efficace que l'huile de poisson pour la régulation de l'hyperlipidémie en réduisant significativement le niveau de LDL.
4. L'effet bénéfique cliniquement validé et scientifiquement reconnu de Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) sur les conditions anti-inflammatoires et ce, en utilisant une posologie réduite à 300 mg/jour. Les résultats de cette étude clinique seront publiés au cours de l'exercice 2006-2007.

Neptune supporte constamment seule ainsi que par voie d'alliance stratégique la recherche médicale sur les bienfaits de ses produits sur la santé. Il est d'une importance primordiale pour Neptune de continuer très rigoureusement ce défi scientifique et de valider chacun des composés et composants de ses produits. C'est pourquoi, la Société poursuit, en collaboration avec d'imminentes institutions internationales de recherche, des études cliniques parmi lesquelles la Société a obtenu des résultats intérimaires significatifs et concluants dans le cadre d'une étude clinique conduite avec son produit Neptune Huile de Krill (NKO<sup>TM</sup>) et reliée au désordre du déficit d'attention et de l'hyperactivité ainsi que pour une autre étude clinique conduite avec une formulation et reliée à l'hypercholestérolémie et pour lesquelles études la Société obtiendra les résultats définitifs au cours du prochain exercice.

Au chapitre commercial, les actions stratégiques respectivement initiées et soutenues au cours de l'exercice précédent et au cours du présent exercice permettent à la Société d'élargir son marché potentiel en offrant à plusieurs nouveaux distributeurs la possibilité de vendre son produit NKO<sup>MC</sup> comme nouvel ingrédient pour différentes formulations contenant également d'autres produits prisés par le consommateur. Cette approche permet non seulement, d'une part, pour les manufacturiers et distributeurs, d'allonger le cycle de vie de leurs produits courants connus du consommateur par l'ajout de NKO<sup>MC</sup> qui valorise les bénéfices santé obtenus mais également, d'autre part, pour Neptune, de profiter d'une clientèle déjà sensibilisée et convaincue par un produit déjà disponible sur le marché. Ainsi, avec de nouveaux produits distincts à base de NKO<sup>MC</sup>, produits distincts tant au niveau de leur contenu, de leur application que de leur prix, Neptune exploite diverses structures parallèles de distribution et utilise différentes approches de vente. L'identification de ces nouvelles formulations à base de NKO<sup>MC</sup> répondent aux exigences et politiques de Neptune, car la Société maintient en tout temps son exigence d'un pourcentage minimal de NKO<sup>MC</sup> au sein d'un nouveau produit ainsi que l'obligation, entre autres, d'afficher sur l'étiquette le logo protégé des produits NKO<sup>MC</sup> ou NKA<sup>MC</sup>, selon le cas. Tout au long de l'exercice 2005-2006, les représentants de la Société continuèrent, au cours de différents salons/expositions auxquels ils participèrent, à tenir des conférences pendant lesquelles la Société présentait sa vision, son plan d'affaires, ses produits et leurs bénéfices, ainsi que les résultats cliniques obtenus.



De plus, la Société, au cours du présent exercice, a initié une nouvelle approche commerciale visant la formation d'alliances stratégiques comportant la concession de droits spécifiques reliés à l'utilisation du produit Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) pour certaines applications humaines au sein des segments de marché nutraceutique soit ceux des aliments fonctionnels et médicaux ainsi que pour le marché biopharmaceutique. La Société vise capitaliser sur cette nouvelle initiative et conclure certaines de ces alliances stratégiques au cours du prochain exercice financier.

Au chapitre financier, la Société négocia au cours de l'exercice auprès d'une institution financière une marge de crédit opérationnelle favorisant ainsi une meilleure gestion tant de son fonds de roulement que de sa croissance.

La Société procéda également à l'assainissement de son bilan financier, elle réorganisa sa structure de capital en effectuant la conversion et le remboursement d'une majeure partie de son endettement à long terme par l'entremise d'une nouvelle émission d'actions ordinaires. Cette opération financière lui permit également de générer un gain extraordinaire significatif sur disposition de dettes.

Ainsi, la Société, guidée par sa nouvelle stratégie commerciale et son plan d'action et mieux supportée par sa nouvelle structure financière, réalisa au cours de l'exercice 2005-2006 des ventes équivalentes à ses prévisions initiales et il en fut ainsi pour chacun des trimestres de l'exercice au cours desquels la Société généra à chacun de ces trimestres des profits avant intérêt, impôt et amortissement (BAIIA). La Société réalisa de plus un bénéfice avant impôt au cours du troisième trimestre mais présente cependant un résultat annuel déficitaire et ce, principalement dû aux écritures comptables découlant de l'importante augmentation de valeur de la Société au cours de l'exercice, reflétée sur la valeur des options et de l'imputation comptable de cette dernière.

## Plan d'action 2006-2007

- Capitaliser sur ses inventaires en matières premières et en produits finis afin de pouvoir satisfaire en tout temps à la demande croissante pour ses produits;
- Augmenter graduellement la production mensuelle et améliorer la productivité de son usine;
- Maintenir la stratégie commerciale adoptée pour ses produits et pour les formulations ayant comme ingrédient de base ses produits, tout en priorisant et en activant la signature de nombreux nouveaux distributeurs oeuvrant au sein du marché nutraceutique et ce, tant en Amérique du Nord, en Europe qu'en Asie;
- Conclure certaines alliances auprès de partenaires stratégiques visant ainsi la vente de licences pour l'exploitation de droits spécifiques reliés à notre produit Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) par les marchés des aliments fonctionnels et médicaux ainsi qu'au sein du marché pharmaceutique;
- Maintenir sa politique de protection de propriété intellectuelle et compléter l'acquisition de la propriété intellectuelle actuellement exploitée tout en poursuivant activement les démarches d'obtention des autorisations réglementaires permettant à la Société de vendre ses produits dans d'autres pays ciblés, tant en Europe, en Asie qu'en Australie;
- Poursuivre la recherche et le développement de notre plateforme technologique et de technologies visant tant l'amélioration du produit que l'extraction de molécules et permettant également l'exploitation et la commercialisation de nouveaux produits issus de nouvelles biomasses marines;
- Finaliser les études cliniques en cours et en entreprendre de nouvelles visant d'autres applications et ce, principalement en coparticipation avec d'importants partenaires stratégiques, dont certains institutionnels et d'autres privés.

## Perspectives 2006–2007

L'objectif prioritaire à court terme de la Société demeure la croissance des ventes jumelée à la profitabilité de l'exploitation de la Société. Nos efforts de commercialisation furent soutenus et la stratégie adoptée porte fruit; ainsi, nos démarches, conformément au plan d'action de développement de nouveaux marchés, produisent les résultats escomptés. Nous sommes donc confiants d'atteindre le niveau de ventes d'exploitation requis à l'atteinte de notre objectif de rentabilité opérationnelle, tout comme de conclure des alliances qui nous permettront de générer avec des partenaires stratégiques de nouvelles sources de revenus au sein de nouveaux marchés. Les marchés nord-américain et asiatique comptent maintenant de nombreux distributeurs majeurs de nos produits et de nouvelles formulations que l'année précédente. Nos distributeurs oeuvrent principalement au sein du marché nutraceutique, dont certains s'adressent aux consommateurs en utilisant les détaillants, d'autres utilisent les infomerciaux, etc. Quelques autres distributeurs pénètrent le marché européen. Plusieurs distributeurs investissent significativement dans la promotion et Neptune entend toujours bien les appuyer au cours de l'année. Une plus grande pénétration du marché asiatique et européen ainsi que l'ouverture du marché australien font aussi partie des objectifs de notre plan d'action. La Société désire, soulignons-le à nouveau, favoriser sa croissance par la conclusion d'alliances stratégiques visant tout autant l'exploitation de droits spécifiques reliés au produit Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) que le développement et la mise en marché de nouveaux produits ainsi qu'une meilleure valorisation de la Société pour nos actionnaires.

Enfin, nous sommes conscients de l'importance d'une bonne communication et des efforts soutenus que la Société doit fournir à ce chapitre. C'est pourquoi, la Société maintiendra son mandat avec une firme spécialisée et ce, afin de mieux l'appuyer dans ses relations auprès des investisseurs. Nous soulignons en terminant, que nous devons toujours nous rappeler que le facteur humain joue un rôle primordial dans la réalisation de nos objectifs multiples et principalement celui de la maximisation de la richesse de nos actionnaires et qu'heureusement, nous pouvons toujours compter chez Neptune, afin de valoriser la Société pour nos partenaires et actionnaires, sur des employés dédiés qui ont épousé la mission et auxquels nous adressons, tout comme à nos partenaires, nos fournisseurs et nos investisseurs, tous nos remerciements et notre reconnaissance pour leur contribution, leur support, leur patience et leur confiance.

/S/ André Godin

**André Godin**

Vice-président,  
Administration et Finances

/S/ Henri Harland

**Henri Harland**

Président et Chef de la direction

/S/ Michel Timperio

**Michel Timperio**

Président du Conseil

# ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION / COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Cette analyse est présentée afin de donner au lecteur un aperçu des changements survenus dans la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources Inc. («Neptune» ou «la Société») entre le 31 mai 2005 et le 31 mai 2006. Elle comporte également une comparaison des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et de la situation financière pour la période de douze (12) mois terminée le 31 mai 2006 avec ceux de l'exercice précédent.

Cette analyse, finalisée en date du 20 septembre 2006, doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés de la Société au 31 mai 2006 présentés dans ce rapport annuel. Les états financiers de Neptune ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus («PCGR»). La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans cette analyse de la direction sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

## Vue d'ensemble

L'année 2006 de Neptune a été une année consacrée à la commercialisation de ses produits en Amérique du Nord et en Asie. Neptune a également déployé des efforts de développement sur le marché européen et australien. Pour ce faire, la Société a participé à différents salons afin de promouvoir ses produits et maintenir son niveau d'excellence déjà établi depuis sa fondation. Neptune a également initié au cours de l'exercice une nouvelle approche commerciale visant la formation d'alliances stratégiques avec des partenaires potentiels dans les marchés du nutraceutique, des aliments fonctionnels et médicaux ainsi que le marché biopharmaceutique.

La Société a maintenu ses recherches cliniques. C'est pourquoi, elle bénéficie à ce jour de résultats scientifiques démontrant les bienfaits de Neptune Huile de Krill (NKO<sup>MC</sup>) sur différentes conditions humaines, dont celles reliées au cancer de la peau, au syndrome prémenstruel, au cholestérol élevé et au problème d'inflammation. Au cours du présent exercice, Neptune a également publié des résultats de recherche démontrant les bienfaits en combinant NKO<sup>MC</sup> et statine sur la gestion du cholestérol. La Société a aussi démontré par des résultats intérimaires que NKO<sup>MC</sup> a des effets très positifs sur les adultes souffrant de désordre du déficit d'attention et de l'hyperactivité.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2006, la Société a procédé au remboursement et au règlement des débetures d'Investissement Desjardins et d'Innovatech qui avaient une valeur comptable totale de 5,5 M\$. La société a par le fait même assainie sa structure financière tout en réalisant un gain sur règlement de débetures de 1,4 M\$ au cours de cette opération.

Au cours de ce même trimestre, la Société a obtenu auprès de Santé Canada sa Licence d'Exploitation pour les bonnes pratiques de fabrication pour son usine de Sherbrooke.



## Principales informations financières annuelles

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires avant l'application du CPN-156	7 292	5 038	2 262
Impact du CPN-156	380	200	100
Chiffre d'affaires	6 912	4 838	2 162
BAIIA <sup>(1)</sup>	1 049	401	(1 659)
Perte nette	886	1 768	3 534
Perte nette par action et perte diluée par action	0,029	0,069	0,161
Actif total	8 114	7 297	7 922
Fonds de roulement <sup>(2)</sup>	1 783	362	98
Avoir des actionnaires	2 937	(2 640)	(1 659)
Valeur comptable des actions ordinaires <sup>(3)</sup>	0,086	(0,103)	(0,076)
Passif financier à long terme	2 946	8 025	7 696

### Explications des variations importantes

**Chiffre d'affaires** Le chiffre d'affaires avant l'application du CPN-156 a continué de progresser pour atteindre 7,3 M\$ (6,912 M\$ après l'application du CPN-156) pour l'exercice se terminant le 31 mai 2006, ce qui représente une hausse de 45% (43% après l'application du CPN-156) par rapport à l'exercice se terminant le 31 mai 2005.

### Bénéfice avant amortissement, frais financiers et impôts (BAIIA)

Le BAIIA<sup>(1)</sup> de la Société a clôturé l'exercice 2006 en hausse de 0,65 M\$ par rapport à l'exercice précédent passant de 0,40 M\$ à 1,05 M\$. Le BAIIA<sup>(1)</sup> a clôturé positivement pour un huitième trimestre consécutif.

### Perte nette

La perte nette pour l'exercice terminé le 31 mai 2006 fut réduite à 0,886 M\$ ou 0,029 \$ par action, alors que l'exercice se terminant au 31 mai 2005 avait généré une perte nette de 1,768 M\$ ou 0,069 \$ par action. Ce résultat positif étant dû entre autres au gain sur règlement de débetures. En excluant ce gain sur règlement de dette, la perte nette apparaît quelque peu élevée par rapport à la perte de l'exercice précédent malgré la progression des ventes. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation importante des frais de

(1) Le BAIIA (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR canadiens et ne pourrait donc être comparé à des mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA en ajoutant au bénéfice net les frais financiers, les amortissements, les impôts, les pertes sur change réalisés pendant l'année financière diminués des gains sur règlement de débetures. Neptune exclut également dans l'établissement du BAIIA les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisés au surplus d'apport tel que les rémunérations à base d'action.

(2) Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de l'entreprise surtout utilisé par les milieux financiers. Le fonds de roulement est obtenu en soustrayant le passif à court terme de l'actif à court terme. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR canadiens et ne pourrait donc être comparé à des mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques.

(3) La valeur comptable des actions ordinaires est présenté à titre d'information seulement et est obtenue par la valeur totale des capitaux propres divisée par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR canadiens et ne pourrait donc être comparé à des mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques.

recherche pour un montant de 0,117 M\$, la radiation du brevet sur le loup-marin pour un montant de 0,124 M\$, l'augmentation des honoraires professionnels pour un montant de 0,120 M\$, l'augmentation de la perte de change pour un montant de 0,080 M\$, une charge de rémunération additionnelle au montant de 0,282 M\$ pour leur services rendus par deux dirigeants à Innovatech dans le règlement des débetures et l'augmentation de la masse salariale d'environ 0,800 M\$ dont environ 0,600 M\$ relié à l'imputation comptable de l'augmentation de la valeur et du nombre des options aux employés et consultants. Fait à noter que les charges de rémunération à base d'action totalisant 0,994 M\$ sont des charges non monétaires et découlent en grande partie de la performance reliée à l'augmentation de la valeur de l'action de la Société qui est passée de 0,22 \$ au 31 mai 2005 à 2,85\$ au 31 mai 2006.

## Principales données financières trimestrielles

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

### Pour l'exercice terminé le 31 mai 2006

	<b>Total</b>	<b>Premier trimestre</b>	<b>Deuxième trimestre redressé</b>	<b>Troisième trimestre redressé</b>	<b>Quatrième trimestre</b>
Chiffre d'affaires avant l'application du CPN-156	<b>7 292</b>	<b>1 822</b>	<b>1 445</b>	<b>1 822</b>	<b>2 203</b>
Impact du CPN-156	<b>380</b>	<b>139</b>	<b>91</b>	<b>77</b>	<b>73</b>
Chiffre d'affaires	<b>6 912</b>	<b>1 683</b>	<b>1 354</b>	<b>1 745</b>	<b>2 130</b>
BAIIA <sup>(1)</sup>	<b>1 049</b>	<b>342</b>	<b>245</b>	<b>235</b>	<b>227</b>
Bénéfice net (perte nette)	<b>(886)</b>	<b>(390)</b>	<b>(453)</b>	<b>665</b>	<b>(708)</b>
Bénéfice (perte) par action de base et diluée	<b>(0,029)</b>	<b>(0,015)</b>	<b>(0,018)</b>	<b>0,021</b>	<b>(0,023)</b>

### Pour l'exercice terminé le 31 mai 2005

	<b>Total</b>	<b>Premier trimestre</b>	<b>Deuxième trimestre</b>	<b>Troisième trimestre</b>	<b>Quatrième trimestre</b>
Chiffre d'affaires avant l'application du CPN-156	5 038	1 134	1 180	1 292	1 432
Impact du CPN-156	200	17	9	116	58
Chiffre d'affaires	4 838	1 117	1 171	1 176	1 374
BAIIA <sup>(1)</sup>	401	151	119	117	14
Perte nette	1 768	388	503	344	533
Perte par action	0,069	0,015	0,020	0,013	0,021

Le 20 septembre 2006, la Société a procédé au redressement des deuxième et troisième trimestres afin de refléter la dépense additionnelle de rémunération à base d'actions dans le cas des non-salariés puisque cette dernière avait été initialement déterminée à la date de l'octroi plutôt que la date d'évaluation de l'option en conformité avec les recommandations du manuel de l'ICCA, chapitre 3870. La Société a de plus redressé au troisième trimestre la charge additionnelle de rémunération au montant de 0,282 M\$ pour les services rendus

(1) Le BAIIA (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR canadiens et ne pourrait donc être comparé à des mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA en ajoutant au bénéfice net les frais financiers, les amortissements, les impôts, les pertes sur change réalisés pendant l'année financière diminués des gains sur règlement de débetures. Neptune exclut également dans l'établissement du BAIIA les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisés au surplus d'apport tel que les rémunérations à base d'action.

par deux dirigeants à Innovatech lors du règlement des débetures ainsi qu'un montant de 0,051 M\$ de frais d'émission d'actions imputés au bénéfice non réparti plutôt qu'à la dépense comme honoraires professionnels et ce tel qu'il se doit.

Au cours du troisième trimestre se terminant le 31 mai 2006, la Société a réalisé un gain sur règlement des débetures de 1,4 M\$ au cours de la transaction visant le règlement des débetures, ce qui explique en grande partie le bénéfice net de 0,665 M\$. Toutefois, au cours du quatrième trimestre de l'exercice se terminant le 31 mai 2006, la Société a procédé à plusieurs ajustements et radiations totalisant près de 0,400 M\$, dont la majorité provenant de la radiation du brevet du loup-marin et les radiations d'inventaire et de créance douteuses.

## Flux de trésorerie et situation financière

**Activités d'exploitation** En 2006, les activités d'exploitation ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 0,005 M\$ comparativement à une diminution de 0,201 M\$ pour la période correspondante terminée le 31 mai 2005. La variation de 0,206 M\$ s'explique principalement par la réduction de la perte nette de 0,882 M\$ malgré le fait que la perte de cette année inclut une dépense non monétaire de 0,712 M\$ reliée à la rémunération à base d'actions des salariés et non-salariés, une rémunération à base d'actions de 0,282 M\$ et un gain non monétaire sur règlement de dettes de 0,4 M\$. Le gain de 1 M\$ a également été reclassé dans les activités de financement. La variation s'explique également par les variations d'éléments du fonds de roulement d'un exercice à l'autre. La variation d'éléments du fonds de roulement de l'exercice 2006, par rapport à l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'augmentation au cours de l'exercice 2006 des comptes clients pour 0,330 M\$, une augmentation des stocks pour 0,443 M\$ et une augmentation des comptes fournisseurs pour 0,378 M\$. L'explication de ces variations sont couvertes dans la prochaine section (situation financière).

**Activités d'investissement** La principale variation au niveau des activités d'investissements provient du placement de 0,150 M\$ servant à sécuriser l'exercice de l'option pour l'acquisition de la propriété intellectuelle. Une variation de 0,219 M\$ provient également d'acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

**Activités de financement** Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2006, la Société a procédé au remboursement de la débenture d'Investissement Desjardins au montant de 1,350 M\$ capital et intérêts. La Société a également payé en espèces 0,125 M\$ en frais d'émission d'actions pour la transaction permettant la conversion de la débenture d'Innovatech sur laquelle elle a réalisé un gain de 1,400 M\$ dont 1,000 M\$ en espèces. Au cours de cette même transaction, la Société a de plus obtenu 0,600 M\$ suite à un placement privé. La Société a procédé à l'émission de 3 275 922 actions suite à l'exercice des tous les bons de souscriptions H et I pour une contrepartie en espèces de 0,819 M\$ et à l'émission de 733 375 actions suite à l'exercice d'options pour une contrepartie en espèces de 0,190 M\$.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a augmenté son encaisse de 0,694 M\$ pour la période de douze (12) mois terminée le 31 mai 2006.

## Situation financière

Le tableau suivant explique en détail aux 31 mai 2006 et 2005 les variations importantes au bilan :

Postes	Augmentation (diminution) (en milliers de dollars)	Explications
Encaisse	694	Se reporter à l'état des flux de trésorerie
Comptes clients	330	Augmentation des ventes
Stocks	443	Augmentation des stocks de matières premières afin de sécuriser l'augmentation prévue de la production
Immobilisations	(424)	Amortissement des immobilisations
Autres éléments d'actifs	(453)	Amortissement des frais de démarrage
Comptes fournisseurs et charges à payer	378	Augmentation des achats de matières premières
Débetures convertibles	(5 156)	Élimination des débetures convertibles

## Principaux ratios financiers annuels

	2006	2005	2004
Ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme)	<b>1,80</b>	1,19	1,05
Ratio de solvabilité (Capitaux d'emprunts / Capitaux propres)*	<b>1,26</b>	1,47	1,31

\* incluant les débetures convertibles

La plupart des ratios financiers de la Société se sont améliorés pour l'exercice terminé le 31 mai 2006 comparativement à celui terminé le 31 mai 2005 en raison de la performance réelle globale de l'entreprise.

Les obligations contractuelles de la Société, incluant les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et les suivants, sont présentées dans le tableau suivant :

### Paiements exigibles pour les périodes

Obligations contractuelles	Total	Moins d'un exercice	2 à 3 exercices	4 à 5 exercices	Au-delà de 5 exercices
Dettes à long terme *	3 700 445	681 850	1 631 600	1 232 550	124 000
Emprunts garantis par des investissements dans des contrats de location **	106 746	66 703	31 700	8 343	–
Divers location exploitation	942 233	126 133	269 832	272 570	273 698
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>4 749 424</b>	<b>874 686</b>	<b>1 933 132</b>	<b>1 513 463</b>	<b>397 698</b>

\* Ce montant n'est pas diminué de la valeur attribuée aux bons de souscriptions et actions émises.

\*\* Incluant les frais d'intérêt

Au total des obligations contractuelles s'ajoutent deux options d'achats signifiés mais non réglés. La première option de 275 000 \$ pour l'acquisition d'une propriété intellectuelle et la seconde de 1 275 000 \$ pour l'acquisition de l'usine.

**Opérations entre apparentés** Les opérations entre apparentés sont décrites à la note 5 « Opérations entre apparentés » des états financiers de la Société au 31 mai 2006.

**Modification de conventions comptables** Les modifications de conventions comptables sont décrites à la note 3 « *Modification de conventions comptables* » des états financiers de la Société au 31 mai 2006.

**Événements postérieurs à la date de bilan** Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan.

## Facteurs de risque

**Risques financiers** La direction entend continuer à gérer de façon prudente les risques relatifs aux exportations, à la gestion des devises, aux taux d'intérêts et aux prix des marchandises vendues.

La majorité des comptes à recevoir de la Société sont garantis à 90% par des assureurs. La majorité des ventes à l'exportation sont réalisées en devises américaines. Les risques que la Société court en ce qui a trait au taux de change se limitent principalement pour l'instant au dollar américain. Malgré le fait que les achats de matières premières soient effectués en devise américaine, la direction a tout de même recours à l'utilisation d'instruments financiers afin de minimiser le risque de change.

**Responsabilité de produits** La Société souscrit annuellement à une police d'assurance-responsabilité de produits de 5 M\$ pour couvrir la responsabilité civile liée à ses produits. La Société maintient également un processus d'assurance-qualité avec le certificat « PGQ » de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (« ACIA »). La Société a obtenu l'accréditation par Santé Canada de « *Bonnes pratiques de fabrication* ».

**Déclarations prospectives** La présente analyse par la direction contient des informations prospectives. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et peuvent faire en sorte que les résultats réels futurs de la Société diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus. Ces risques comprennent, notamment, l'évolution de la demande pour les produits de la Société, les variations saisonnières des commandes des clients, les variations des coûts des matières premières ainsi que leur disponibilité, le temps nécessaire à la réalisation d'importantes transactions stratégiques et les changements éventuels dans la conjoncture économique au Canada, aux États-Unis et en Europe, incluant les variations des taux de change et d'intérêts.

La Société s'est basée sur les informations disponibles pour formuler les déclarations prospectives au moment où elle a rédigé cette analyse. L'inclusion de ces informations ne devrait pas être considérée comme une déclaration par la Société selon laquelle les résultats prévus seront atteints.

**Renseignements supplémentaires** Des informations plus récentes et des renseignements supplémentaires sur la Société peuvent être consultés sur le site Internet SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>.

Au 15 septembre 2006, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 34 599 789 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la Bourse de croissance TSX à Toronto, sous la cote « NTB ».

/S/ Henri Harland

**Henri Harland**  
Président et Chef de la direction

/S/ André Godin

**André Godin**  
Vice-président, Administration et Finances

# RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers de Neptune Technologies & Bioressources Inc. sont la responsabilité de la direction de la Société et ont été approuvés par son conseil d'administration.

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice des meilleurs jugements et estimations.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers, la direction de la Société s'est dotée de systèmes de contrôles comptables internes. La direction croit que les contrôles comptables internes donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers, que les biens de l'entreprise sont convenablement comptabilisés et préservés, et que la préparation ainsi que la présentation des autres informations financières concordent avec les états financiers.

Le Conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers surtout par l'entremise de son Comité de vérification, formé uniquement d'administrateurs externes. Le Comité de vérification revoit les états financiers trimestriels et annuels et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société, et formule ses recommandations au Conseil d'administration pour leur approbation. Le Comité de vérification rencontre la direction ainsi que les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur les processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière et formule les recommandations appropriées au Conseil d'administration. Les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent, à leur gré, rencontrer le Comité de vérification, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs désignés par les actionnaires, soit Raymond Chabot Grant Thornton («RCGT»), comptables agréés, dont le rapport suit.

Le Président et  
Chef de la direction,

Le Vice-président,  
Administration et Finances

/S/ Henri Harland

/S/ André Godin

**Henri Harland**

**André Godin**

Laval  
Le 15 septembre 2006



# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de  
Neptune Technologies & Bioressources inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la société Neptune Technologies & Bioressources inc. aux 31 mai 2006 et 2005 et les états consolidés des résultats, du déficit, du surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mai 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Laval

Le 21 Juillet 2006

# RÉSULTATS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 mai 2006 et 2005

	2006	2005
	\$	\$
<b>Ventes</b>	<b>6 911 725</b>	4 838 423
Coût des ventes et charges d'exploitation (avant amortissement)	<b>6 490 762</b>	4 338 785
Frais de recherche (note 6)	<b>372 515</b>	195 399
Frais financiers (note 7)	<b>1 019 751</b>	1 020 285
Amortissements et radiation (note 8)	<b>1 163 806</b>	975 132
	<b>9 046 834</b>	6 529 601
Perte avant autres produits (charges)	<b>2 135 109</b>	1 691 178
Revenus d'intérêts	<b>6 226</b>	1 277
Perte de change	<b>(157 267)</b>	(77 685)
Gain sur règlement de débetures (note 17)	<b>1 400 000</b>	-
<b>Perte nette</b>	<b>(886 150)</b>	(1 767 586)
Perte par action de base et diluée	<b>(0,029)</b>	(0,069)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	<b>30 790 786</b>	25 453 068

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et les notes 6, 7 et 8 fournissent d'autres informations sur les résultats consolidés.

# DÉFICIT CONSOLIDÉ

## SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ

des exercices terminés les 31 mai 2006 et 2005

### Déficit consolidé

	<b>2006</b>	2005
	<b>\$</b>	\$
Solde au début	<b>(13 982 437)</b>	(12 194 383)
Perte nette	<b>(886 150)</b>	(1 767 586)
Frais d'émission d'actions	<b>(368 675)</b>	(20 468)
Solde à la fin	<b>(15 237 262)</b>	(13 982 437)

### Surplus d'apport consolidé

	<b>2006</b>	2005
	<b>\$</b>	\$
Solde au début	<b>345 387</b>	187 754
Bons de souscription échus	<b>-</b>	62 050
Options exercées	<b>(167 321)</b>	-
Autre rémunération à base d'actions (note 17(d))	<b>282 000</b>	-
Rémunération à base d'actions – salariés	<b>260 173</b>	80 943
Rémunération à base d'actions – non-salariés	<b>451 877</b>	14 640
Solde à la fin	<b>1 172 116</b>	345 387

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 mai 2006 et 2005

	2006	2005
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Perte nette	(886 150)	(1 767 586)
Éléments hors caisse		
Amortissements	1 063 652	1 000 248
Frais financiers	504 319	652 991
Radiation des frais financiers	20 177	–
Radiation des actifs incorporels	123 889	–
Autre rémunération à base d'actions	282 000	–
Rémunération à base d'actions – salariés	260 173	80 943
Rémunération à base d'actions – non-salariés	451 877	14 640
Gain sur règlement de débetures	(1 400 000)	–
Charge non monétaire pour règlement de créances	44 000	–
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 9)	(459 406)	(182 344)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 531	(201 108)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Immobilisations	(133 767)	(10 320)
Actifs incorporels	(85 477)	(71 557)
Placement	(150 000)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(369 244)	(81 877)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt bancaire	40 000	–
Remboursements de la dette à long terme	(115 913)	(128 330)
Remboursement d'une débeture	(1 350 136)	–
Règlement de débetures	1 000 000	–
Émission de capital-actions	1 609 200	315 092
Émission de bons de souscription	–	340 092
Frais d'émission d'actions	(124 487)	(15 279)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 058 664	511 575
<b>Augmentation nette des espèces et quasi-espèces</b>	<b>693 951</b>	<b>228 590</b>
Espèces et quasi-espèces au début	181 950	(46 640)
Espèces et quasi-espèces à la fin	875 901	181 950

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# BILANS CONSOLIDÉS

aux 31 mai 2006 et 2005

	2006	2005
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	875 901	181 950
Placement, au coût, échéant en février 2007, 3,35 %	150 000	-
Débiteurs (note 10)	1 484 063	1 154 379
Crédits d'impôt à la recherche à recevoir	109 858	61 198
Stocks (note 11)	1 256 573	813 642
Frais payés d'avance	137 438	62 673
	<b>4 013 833</b>	2 273 842
Immobilisations (note 12)	<b>3 457 394</b>	3 881 552
Actifs incorporels (note 13)	<b>507 576</b>	553 833
Autres éléments d'actif (note 14)	<b>135 009</b>	588 118
	<b>8 113 812</b>	7 297 345
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 15)	40 000	-
Comptes fournisseurs et charges à payer		
Société contrôlée par un dirigeant et administrateur	9 901	73 494
Autres	1 438 214	996 945
Versements sur la dette à long terme	742 571	841 917
	<b>2 230 686</b>	1 912 356
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 16)	<b>2 946 263</b>	2 868 780
<b>COMPOSANTE PASSIF DES DÉBENTURES CONVERTIBLES</b> (note 17)	<b>-</b>	5 156 430
	<b>5 176 949</b>	9 937 566
<b>CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)</b>		
Capital-actions et bons de souscription (note 18)	17 002 009	10 996 829
Surplus d'apport	1 172 116	345 387
Déficit	(15 237 262)	(13 982 437)
	<b>2 936 863</b>	(2 640 221)
	<b>8 113 812</b>	7 297 345

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/S/ Henri Harland

**Henri Harland**  
Président et administrateur

/S/ Michel Timperio

**Michel Timperio**  
Administrateur

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

aux 31 mai 2006 et 2005

## 1 — STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société a été constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec) le 9 octobre 1998. Elle se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

## 2 — CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La société doit rembourser des passifs et respecter des engagements au fur et à mesure qu'ils deviendront exigibles malgré des provenances de fonds de l'exploitation faibles.

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Ces états financiers ne comportent pas d'ajustements à la valeur comptable ou à la classification des actifs et passifs, ni aux résultats, tel que requis si la société cessait de respecter les critères de la continuité d'exploitation.

La direction de la société est d'avis que des fonds suffisants proviendront de l'exploitation et de financements externes.

## 3 — MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

**Comité sur les problèmes nouveaux 156: Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)** Au 1<sup>er</sup> mars 2006, la société a adopté l'Abrégé des délibérations 156 du Comité sur les problèmes nouveaux intitulé, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)* (CPN-156), publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en septembre 2005. Le CPN-156 traite de la contrepartie en espèces, y compris les avantages promotionnels, offerte par un fournisseur à un client. Cette contrepartie est présumée représenter une réduction du prix de vente des produits du fournisseur et, par conséquent, devrait être classée comme une réduction du chiffre de ventes dans l'état des résultats du fournisseur.

Avant l'adoption du CPN-156, la société comptabilisait les avantages promotionnels versés à des clients sous la rubrique « coût des ventes et charges d'exploitation » de l'état des résultats. L'application du CPN-156 a été faite sur une base rétroactive ce qui a entraîné une réduction des montants des « ventes » et du « coût des ventes et charges d'exploitation » de 379 736 \$ en 2006 et de 199 798 \$ en 2005. L'application du CPN-156 résulte donc en un reclassement et cette modification n'a pas eu d'incidence sur la perte nette.

**Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 (NOC 15) – Consolidation des entités à détenteurs de droits variables** Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2005, la société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 (NOC-15) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulée, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV)*. Cette note d'orientation clarifie et fournit des indications sur l'application des principes de consolidation aux entités définies comme étant des EDDV pour lesquelles le contrôle s'exerce par un moyen autre que l'exercice des droits de vote. L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers au 31 mai 2005.



**Chapitre 3110 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations** En mars 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 3110 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, qui remplace les directives concernant les frais futurs d'enlèvement et de restauration des lieux établis précédemment dans le chapitre 3061, *Immobilisations corporelles*. Le nouveau chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux coûts de mise hors service d'immobilisations afférents. La société a adopté le chapitre 3110 le 1<sup>er</sup> juin 2004 et l'application de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers au 31 mai 2005.

#### 4 — CONVENTIONS COMPTABLES

**Principes de consolidation** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale, 9113-0310 Québec inc., créée le 1<sup>er</sup> février 2002. Cette filiale n'a eu aucune activité depuis sa création.

**Utilisation d'estimations** La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

**Constatation des produits** Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont rencontrées : les produits sont expédiés, il existe des preuves persuasives d'une entente, les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés, les montants sont fixés ou qu'ils peuvent être déterminés et le recouvrement est raisonnablement assuré. Les sommes reçues de clients à l'avance sont reportées et constatées aux résultats lorsque les conditions ci-dessus sont respectées.

Les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention desdits placements. Les frais associés à l'acquisition et à la cession des placements sont traités comme des réductions du produit de cession.

**Espèces et quasi-espèces** La politique de la société est de présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse (découvert bancaire) et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

**Stocks** Les matières premières sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. Les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût standard.

## 4 — CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

**Amortissements** Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement de bureau	Dégressif	30 %
Équipement de transformation	Linéaire	10 %
Équipement de laboratoire	Linéaire	20 %
Système informatique	Linéaire	30 %
Logiciels	Linéaire	50 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 %

**Frais de recherche et de développement** Les frais de recherche sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui satisfont aux conditions généralement reconnues, y compris celle de l'assurance raisonnable qu'ils pourront être récupérés, sont reportés et amortis. Aucuns frais de développement n'ont été capitalisés en 2006 et 2005.

Les crédits d'impôt à l'investissement relatifs aux frais de recherche et de développement admissibles sont comptabilisés en réduction de ces frais au cours de l'exercice où les frais sont engagés.

**Actifs incorporels** Les brevets sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie restante sur une période maximale de 20 ans.

Les licences sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans.

Les marques de commerce sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties puisque la société considère qu'elles ont une durée de vie illimitée étant donné qu'elles sont renouvelables à peu de frais. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des marques de commerce avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

**Autres éléments d'actif** Les frais de démarrage sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de cinq à sept ans, échéant jusqu'en 2010.

**Conversion de devises** Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date des bilans. Les revenus et dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats des exercices.

**Contrats de change à terme** La société conclut des contrats de change à terme pour se protéger des fluctuations du taux de change. La société n'utilise pas la comptabilité de couverture; par conséquent, les contrats de change à terme sont constatés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées aux résultats de l'exercice.

**Frais d'émission d'actions** Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit.

**Perte par action** La perte par action ordinaire est déterminée selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options et des bons de souscription et la méthode de la conversion hypothétique est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des débetures convertibles.

Les débetures convertibles, les bons de souscription et les options d'achat d'actions décrits aux notes 17, 18 et 19 n'ont pas été pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action en 2006 et en 2005 puisque la société a subi des pertes et que leur inclusion aurait un effet antidilutif.

**Régime d'intéressement au capital** La société offre des régimes d'intéressement au capital qui sont décrits à la note 19. La société comptabilise la rémunération à base d'actions à l'intention des salariés et non-salariés à titre de charge aux résultats basée sur la juste valeur en fonction des dates où les options sont exerçables pour les salariés et en fonction de la période où les services sont rendus pour les non-salariés. Toute contrepartie reçue lors de la levée des options par les détenteurs est portée au crédit du capital-actions. Si des options sur actions sont rachetées des salariés, l'excédent de la contrepartie payée par rapport à la valeur comptable de l'option sur actions annulée est porté en augmentation du déficit.

**Impôts sur les bénéfices** La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La société comptabilise une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne se matérialisera pas.

## 5 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société s'est engagée auprès d'un actionnaire (une société contrôlée par un dirigeant et administrateur), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2002, à verser semestriellement une somme représentant 1 % des ventes nettes annuelles, sans limite de durée, à titre de redevance. Le montant versé ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement. Au cours de l'exercice, le total de ces redevances représente 69 445 \$ (47 877 \$ en 2005). Au 31 mai 2006, le solde dû à cet actionnaire en vertu de cet engagement est de 9 901 \$ (73 494 \$ en 2005). Ce montant est présenté au bilan sous la rubrique comptes fournisseurs et charges à payer.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

## 6 — INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

La société détient une licence mondiale d'exploitation, avec une option d'achat de la propriété intellectuelle, d'un procédé d'extraction lui permettant d'extraire l'huile du krill et d'autres crustacés riches en ingrédients possédant diverses activités biologiques bénéfiques.

La société participe à plusieurs projets de recherche conjoints avec les institutions et les sociétés suivantes :

- 1 Hypertension and Vascular Biology Institute, Vanderbilt University, Saint Thomas Hospital and Medical Center, Nashville, Tennessee, USA (en collaboration avec Designs for Health et American River Nutrition Inc.)
- 2 The Heart Research Institute and the HRI Nutraceutical and Functional Food Research Facility, Sydney, Australia
- 3 International Association of Attention Deficit Hyperactivity Disorder, Leslie Rouder, LCSW P.A. ADD Coach Therapist @ ADDadults.net, Miami Shores, Florida , USA

De plus, la société effectue de la recherche médicale et les projets qui composent le portefeuille de recherches appliquées sont les projets portant sur les aspects suivants : maladies cardiovasculaires, neurodégénératrice et arthrite rhumatoïde.

Les coûts encourus pour les projets de recherche en cours sont :

	<b>2006</b>	2005
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Salaires et charges sociales	<b>452 691</b>	241 502
Sous-traitance	<b>41 058</b>	24 135
Frais généraux et d'études	<b>3 725</b>	2 222
Frais de déplacement et de représentation	<b>199</b>	1 635
	<b>497 673</b>	269 494
Crédits d'impôt à la recherche	<b>(125 158)</b>	(74 095)
Frais de recherche	<b>372 515</b>	195 399

Les crédits d'impôt à la recherche comptabilisés par la société doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales et il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

## 7 — FRAIS FINANCIERS

	2006	2005
	\$	\$
Frais bancaires et contrats	<b>59 042</b>	5 463
Intérêts — emprunt à court terme	<b>12 312</b>	—
Intérêts — dette à long terme	<b>429 266</b>	378 073
Intérêts — composante passif des débetures convertibles	<b>475 219</b>	611 633
Amortissement des frais de financement reportés	<b>23 735</b>	25 116
	<b>999 574</b>	1 020 285
Radiation des frais de financement reportés	<b>20 177</b>	—
	<b>1 019 751</b>	1 020 285

## 8 — INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2006	2005
	\$	\$
Amortissements		
Immobilisations	<b>622 875</b>	561 842
Actifs incorporels	<b>7 845</b>	4 091
Autres éléments d'actif	<b>409 197</b>	409 199
	<b>1 039 917</b>	975 132
Radiation d'actifs incorporels (note 13)	<b>123 889</b>	—
	<b>1 163 806</b>	975 132

## 9 — INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Comptes clients	<b>(329 684)</b>	(568 821)
Crédits d'impôt à la recherche à recevoir	<b>(48 660)</b>	26 440
Stocks	<b>(442 931)</b>	434 140
Frais payés d'avance	<b>(15 807)</b>	(1 836)
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>377 676</b>	(72 267)
	<b>(459 406)</b>	(182 344)
Intérêts versés pour les activités d'exploitation	<b>410 145</b>	336 769

## 10 — DÉBITEURS

	2006	2005
	\$	\$
Comptes clients	1 354 123	1 137 299
Taxes de ventes	88 524	9 885
Intérêts courus	2 034	–
Autres	39 382	7 195
	<b>1 484 063</b>	<b>1 154 379</b>

## 11 — STOCKS

	2006	2005
	\$	\$
Matières premières	837 093	57 844
Produits finis	419 480	755 798
	<b>1 256 573</b>	<b>813 642</b>

## 12 — IMMOBILISATIONS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	98 230	63 551	34 679
Équipement de bureau	66 659	48 245	18 414
Équipement de transformation	3 732 874	1 075 185	2 657 689
Équipement de laboratoire	236 917	135 110	101 807
Système informatique	75 560	66 859	8 701
Logiciels	2 350	2 350	–
Améliorations locatives – siège social	52 149	39 934	12 215
Améliorations locatives – transformation	746 001	278 509	467 492
	<b>5 010 740</b>	<b>1 709 743</b>	<b>3 300 997</b>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Équipement de transformation	29 960	7 995	21 965
Équipement de laboratoire	173 460	95 528	77 932
Équipement de bureau	34 084	6 201	27 883
Système informatique	38 156	9 539	28 617
	<b>5 286 400</b>	<b>1 829 006</b>	<b>3 457 394</b>



Au cours de l'exercice, la société a acquis de l'équipement de bureau et un système informatique au coût de 64 950 \$ (de l'équipement de bureau au coût de 7 290 \$ en 2005) au moyen de contrats de location-acquisition.

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	98 230	54 882	43 348
Équipement de bureau	66 659	40 352	26 307
Équipement de transformation	3 506 418	691 542	2 814 876
Équipement de laboratoire	227 358	89 639	137 719
Système informatique	72 157	55 539	16 618
Logiciels	2 350	2 350	–
Améliorations locatives – siège social	52 149	34 719	17 430
Améliorations locatives – transformation	741 652	148 330	593 322
	4 766 973	1 117 353	3 649 620
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Équipement de transformation	139 960	26 999	112 961
Équipement de laboratoire	173 460	60 836	112 624
Équipement de bureau	7 290	943	6 347
	5 087 683	1 206 131	3 881 552

### 13 — ACTIFS INCORPORELS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Actifs incorporels amortissables			
Brevets	<b>448 264</b>	<b>11 878</b>	<b>436 386</b>
Licences	<b>7 500</b>	<b>2 250</b>	<b>5 250</b>
	<b>455 764</b>	<b>14 128</b>	<b>441 636</b>
Actifs incorporels non amortissables			
Marques de commerce	<b>65 940</b>	–	<b>65 940</b>
	<b>521 704</b>	<b>14 128</b>	<b>507 576</b>

### 13 — ACTIFS INCORPORELS (suite)

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Actifs incorporels amortissables			
Brevets	518 287	4 783	513 504
Licences	7 500	1 500	6 000
	525 787	6 283	519 504
Actifs incorporels non amortissables			
Marques de commerce	34 329	–	34 329
	560 116	6 283	553 833

Au cours de l'exercice, la société a radié une somme de 123 889 \$ relative à une demande de brevet sur l'application d'un procédé relié au Loup-marin, car la société n'a pas l'assurance de pouvoir bénéficier des droits relatifs à l'application.

### 14 — AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2006	2005
	\$	\$
Frais de démarrage, au coût non amorti	–	409 197
Frais de financement reportés, au coût non amorti	<b>35 009</b>	78 921
Dépôt (*)	<b>100 000</b>	100 000
	<b>135 009</b>	588 118

(\*) Ce dépôt sera appliqué en diminution de l'exercice de l'option d'achat de l'usine. La société a signifié son intention d'exercer l'option au 28 avril 2006 (note 22).

### 15 — EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'une marge de crédit d'opération autorisée de 500 000 \$ et d'une facilité d'escompte de créances pour un montant de 500 000 \$ au taux préférentiel majoré de 2,10 % (8,10 % au 31 mai 2006). Pour la facilité d'escompte de créance, une commission additionnelle supérieure à 0,25 % du montant de créance est exigible. L'emprunt bancaire est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, des crédits d'impôts à recevoir, des comptes clients et des stocks au montant de 1 000 000 \$. L'emprunt bancaire est renouvelable le 15 novembre 2006. L'emprunt bancaire est assujéti à certaines restrictions en ce qui concerne le maintien de ratios.

## 16 — DETTE À LONG TERME

	2006	2005
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, montant nominal de 1 200 000 \$, garanti par l'équipement de transformation et de laboratoire, dont le coût non amorti est de 2 759 496 \$ en 2006, taux préférentiel majoré de 6,75 % (6,25 % en 2005) (14,75 % au 31 mai 2006, 12,50 % au 31 mai 2005), remboursable par versements mensuels en capital de 26 650 \$ avec moratoire sur les paiements jusqu'en août 2006, échéant en février 2010 <sup>(a) (b)</sup>	<b>1 120 000</b>	1 140 000
Emprunt hypothécaire, montant nominal de 980 000 \$ moins la valeur nette des bons de souscription « E », garanti par l'universalité des biens, taux variable hebdomadaire déterminé par le prêteur plus 5 % (1,25 % en 2005) (12,25 % au 31 mai 2006, 7,00 % au 31 mai 2005), remboursable par 60 versements mensuels en capital de 16 333 \$ avec moratoire sur les versements du capital jusqu'en août 2006, échéant en septembre 2011 <sup>(b) (c)</sup>	<b>957 713</b>	951 726
Emprunt hypothécaire, montant nominal de 1 500 000 \$ moins la valeur nette des actions émises, garanti par l'universalité des biens, taux variable hebdomadaire déterminé par le prêteur plus 3 % (2,25 % en 2005) (10,25 % au 31 mai 2006, 8,00 % au 31 mai 2005), remboursable par 60 versements mensuels en capital de 25 000 \$ avec moratoire sur les versements du capital jusqu'en août 2006, échéant en septembre 2011 <sup>(b) (d)</sup>	<b>1 443 923</b>	1 420 810
Obligations relatives aux biens loués, taux d'intérêt variant de 0,00 % à 15,46 %, remboursables par versements mensuels de 7 235 \$ (8 398 \$ en 2005), échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2010	<b>97 198</b>	124 261
Emprunt, non garanti, sans intérêt, échu	<b>70 000</b>	70 000
Emprunt, non garanti, 9 %	<b>-</b>	3 900
	<b>3 688 834</b>	3 710 697
Versements exigibles à court terme	<b>742 571</b>	841 917
	<b>2 946 263</b>	2 868 780

En vertu des emprunts hypothécaires, la société est assujettie à certaines restrictions en ce qui concerne le maintien de ratios.

- (a) Au 31 mai 2006, la société ne se conformait pas aux restrictions de l'emprunt hypothécaire. Subséquemment à la fin d'exercice, la société a obtenu une exonération des créanciers pour le non-respect des ratios.
- (b) La société a bénéficié de moratoires pour les versements mensuels du capital de mai 2003 à août 2006.
- (c) La société a déterminé, au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes, la valeur des bons de souscription au montant de 62 049 \$ et a comptabilisé ce montant aux capitaux propres.
- (d) L'emprunt hypothécaire a été réduit d'un montant de 144 959 \$ correspondant à la valeur des 366 569 actions ordinaires émises sans contrepartie en 2003 et 2004.

## 16 — DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	Obligations relatives aux biens loués	Autres emprunts
	\$	\$
2007	66 703	681 850
2008	21 016	815 800
2009	10 684	815 800
2010	7 260	736 550
2011	1 083	496 000
Total des paiements minimums exigibles	106 746	
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	9 548	
	97 198	

## 17 — COMPOSANTE PASSIF DES DÉBENTURES CONVERTIBLES

	2006	2005
	\$	\$
Débeture convertible non garantie <sup>(a) (d) (e)</sup>	-	2 250 226
Débeture convertible garantie <sup>(b) (d) (e)</sup>	-	1 668 704
Débeture convertible non garantie <sup>(c) (e)</sup>	-	1 237 500
	-	5 156 430

(a) Le 1<sup>er</sup> avril 2005, la société a renégocié les termes de cette débeture. Au 31 mai 2005, cette débeture au nouveau capital de 2 195 342 \$ portait intérêt simple au taux de 15 %. Les intérêts du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2007 sont capitalisés au solde en capital de la débeture et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 les intérêts de la troisième année sont payables mensuellement. Le capital est convertible, en tout ou en partie, au gré du détenteur selon les modalités suivantes : réduction faite du montant converti aux périodes précédentes, pour un montant maximum de 500 000 \$ du 28 février 2006 au 31 mars 2006, pour un montant maximum cumulatif de 1 000 000 \$ du 28 février 2007 au 31 mars 2007 et pour un montant maximum cumulatif de 1 500 000 \$ du 28 février 2008 au 31 mars 2008, à un prix par action qui est le plus élevé de 0,32 \$ et le prix du marché à la date de conversion. Selon les mêmes modalités précédentes, l'émetteur pourra, à son gré, en tout ou en partie, convertir les intérêts courus et par la suite, s'il y a lieu, du capital de la débeture.

Cette débeture et les intérêts exigibles ont été réglés durant l'exercice 2006 (Note 17 <sup>(d)</sup>).

- (b) Cette débenture, au montant nominal de 1 261 780 \$, portant intérêt au taux de 15 % composé annuellement, est convertible en actions ordinaires en tout temps au gré du détenteur, en tout ou en partie, capital et intérêts, à un prix par action qui est le plus élevé de 0,75 \$ et le prix du marché à la date de conversion.

Cette débenture est garantie par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les droits de propriété intellectuelle, présents et futurs.

Cette débenture et les intérêts exigibles ont été réglés durant l'exercice 2006 (Note 17 <sup>(d)</sup>).

- (c) Cette débenture, au montant nominal de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux de 15 %, est convertible en actions ordinaires en tout temps au gré du détenteur, capital et intérêts, à un prix par action qui est le plus élevé de 0,35 \$ et le prix du marché à la date de conversion.

La société pourra rembourser en tout temps, en tout ou en partie, la débenture avant le 20 octobre 2008, date où la débenture ainsi que les intérêts deviendront exigibles. Dans le cas d'un remboursement par anticipation, le détenteur bénéficiera d'une période de trente (30) jours pour convertir ou non la partie de la débenture et les intérêts courus faisant l'objet du rachat anticipé. Si le remboursement par anticipation a lieu avant le 20 octobre 2005, une prime de 30 % du capital faisant l'objet du rachat, moins les intérêts courus sur ce capital, calculés à la date de rachat, sera ajoutée au capital faisant l'objet du rachat.

La débenture et les intérêts exigibles pour un total de 1 350 137 \$ ont été remboursés au cours de l'exercice.

- (d) Le 20 janvier 2006, la société a procédé à la conversion des débentures ayant une valeur nominale respective de 2 195 342 \$ et 1 261 780 \$ en 3 350 000 actions ordinaires à une valeur de 1,03 \$ par action. De plus, les intérêts capitalisés pour les deux débentures totalisant 824 390 \$ ont été convertis en 450 000 actions ordinaires à une valeur de 0,94 \$ par action. Un montant de 400 000 \$ pour des intérêts non remboursés est considéré comme un gain sur règlement de débentures. De plus, dans le cadre de cette transaction, la société s'est engagée à trouver un preneur pour les actions converties en contrepartie d'une somme de 1 000 000 \$ en espèces. Ce montant est aussi considéré comme un gain sur règlement de débentures. Les frais reliés à la transaction ont totalisé 368 375 \$, dont une somme de 244 188 \$ fut réglé par l'émission de 244 188 actions ordinaires.

La société a comptabilisé une charge de rémunération de 282 000 \$ et une augmentation du surplus d'apport du même montant pour services directement rendus par deux dirigeants au créancier.

- (e) En vertu des recommandations du chapitre 3860 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, ces débentures sont des instruments financiers qui comportent à la fois un élément de passif et un élément de capitaux propres. Compte tenu que le prix de conversion de ces débentures convertibles est calculé sur la valeur au marché des actions, au moment de la conversion aucune valeur ne fut attribuée à la composante capitaux propres de ces instruments financiers hybrides.

## 18 — CAPITAL – ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

### Autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

Privilégiées de série «A», sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires à partir de la date de la première inscription des actions ordinaires à une bourse de valeur reconnue

	2006	2005
	\$	\$
<b>Émis et payé</b>		
34 292 290 actions ordinaires (25 594 805 actions en 2005)	<b>17 002 009</b>	10 656 737
- bons de souscription «G» (échus le 30 mai 2005) <sup>(a)</sup>		
- bons de souscription «H» (3 025 922 bons de souscription en 2005) <sup>(b)</sup>	-	302 592
- bons de souscription «I» (250 000 bons de souscription en 2005) <sup>(c)</sup>	-	37 500
	-	340 092
	<b>17 002 009</b>	10 996 829

Au cours des deux derniers exercices, les changements relatifs aux actions émises de la société ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Contrepartie \$
<b>Actions ordinaires</b>		
Solde au 31 mai 2004	21 947 244	10 285 899
Émission contre espèces (et options exercées)	3 275 922	315 092
Émission contre règlement de comptes fournisseurs	371 639	55 746
Solde au 31 mai 2005	25 594 805	10 656 737
Émission suite à la conversion de débetures (note 17)	3 800 000	3 881 512
Émission contre espèces <sup>(e)</sup>	600 000	600 000
Émission contre règlement de créances (note 17)	288 188	288 188
Émission suite à l'exercice d'options d'achat d'actions	733 375	416 499
Émission suite à l'exercice de bons de souscription «H» et «I» <sup>(d)</sup>	3 275 922	1 159 073
Solde au 31 mai 2006	34 292 290	17 002 009



- (a) Le 30 mai 2003, la société a octroyé 250 000 bons de souscription «G» lors de l'émission des 2 324 140 actions ordinaires en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces. La totalité du produit de cette émission a été attribuée aux actions ordinaires moins une valeur nominale de 1 \$ pour les bons de souscription. Les bons de souscription «G» donnent le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,54 \$ l'action. La date d'échéance pour l'exercice des bons de souscription était le 30 mai 2005. Les 250 000 bons de souscription devenus échus ont été annulés.
- (b) Le 9 juin 2004, dans le cadre d'un placement privé de 605 185 \$, la société a octroyé 3 025 922 bons de souscription «H» dont la valeur a été établie à 302 592 \$ au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes. La société a choisi de déterminer la valeur des bons de souscription en retenant les hypothèses suivantes :
- i) Juste valeur des actions ordinaires de 0,18 \$
  - ii) Prix de levée de 0,25 \$
  - iii) Taux d'intérêt sans risque de 3,29 %
  - iv) Durée estimative de deux ans
  - v) Volatilité prévue de 121 %

Les bons de souscription «H» donnent le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,25 \$ l'action, en tout temps, jusqu'au 9 juin 2006.

- (c) Le 13 juillet 2004, dans le cadre d'un placement privé de 50 000 \$, la société a octroyé 250 000 bons de souscription «I» dont la valeur a été établie à 37 500 \$ au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes. La société a choisi de déterminer la valeur des bons de souscription en retenant les hypothèses suivantes :
- i) Juste valeur des actions ordinaires de 0,25 \$
  - ii) Prix de levée de 0,25 \$
  - iii) Taux d'intérêt sans risque de 3,10 %
  - iv) Durée estimative de deux ans
  - v) Volatilité prévue de 121 %

Les bons de souscription «I» donnent le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,25 \$ l'action, en tout temps, jusqu'au 13 juillet 2006.

- (d) Au cours de l'exercice, la totalité des bons de souscription «H» et «I», soit 3 275 922 bons de souscription, ont été exercés. Le produit d'exercice de 818 981 \$ ainsi que la valeur établie des bons de souscription «H» et «I» de 340 092 \$ ont été portés en augmentation du capital-actions.
- (e) Le 20 janvier 2006, la société a émis 600 000 actions ordinaires à 1 \$ par action pour une contrepartie en espèce de 600 000 \$.

## 19 — RÉGIME D'INTÉRESSEMENT AU CAPITAL

La société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la société.

Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la cote du TSX Venture Exchange la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, 4 350 000 actions ordinaires ont été réservées pour être émises. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans ou toute période moindre décidée par le conseil d'administration, selon les règles établies en vertu du régime. Le nombre total d'actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la société; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Les options accordées avant la date de la première émission publique de la société confèrent, à chaque détenteur, le privilège d'acheter :

- i) à compter de leur octroi, 50 % des actions ordinaires faisant l'objet d'options octroyées audit détenteur; ii) à compter de l'expiration d'une période d'un an suivant leur octroi, 25 % des actions ordinaires faisant l'objet d'options initialement octroyées audit détenteur, et
- iii) à compter de l'expiration d'une période de deux ans suivant leur octroi, 25 % des actions ordinaires faisant l'objet d'options initialement octroyées audit détenteur, au prix de l'émission publique initiale. Le régime, modifié en 2006, prévoit que les options émises subséquentement au premier appel public peuvent être levées à raison de 25 % par période de six mois révolue suivant la date de l'octroi ou 15 % par période de six mois et 25 % à la dernière période révolue suivant la date de l'octroi (25 % par année révolue suivant la date de l'octroi, en 2005).

Le 20 avril 2006, lors d'une réunion du conseil d'administration, il a été unanimement résolu de proposer aux actionnaires une modification du régime d'intéressement au capital. Cette modification vise l'augmentation du nombre d'actions ordinaires disponibles réservées pour être émises à 6 850 000 actions. De plus, lors de cette réunion, il a été unanimement résolu d'émettre des options aux principaux dirigeants et aux membres du conseil d'administration (450 000 options pour trois membres de la direction et 100 000 pour les membres du conseil d'administration). Ces options seront exerçables, à un prix de 2,60 \$, sous réserve de l'acceptation par les actionnaires de l'augmentation du nombre d'options disponibles au régime.

Les activités à l'intérieur du régime sont détaillées dans le tableau suivant :

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Options en cours, au début de l'exercice	2 926 000	0,25	2 280 000	0,88
Attribuées	2 796 000	0,53	1 129 000	0,25
Exercées	(733 375)	0,26	–	–
Annulées	(1 284 750)	0,27	(483 000)	0,80
Révision du prix d'exercice				
Ancien prix	–	–	(1 920 000)	0,85
Nouveau prix	–	–	1 920 000	0,25
Options en cours, à la fin de l'exercice	3 703 875	0,45	2 926 000	0,25
Options pouvant être exercées au 31 mai	843 042	0,30	1 430 000	0,25

	Options en cours			Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options en cours au 31-05-2006	Nombre d'options pouvant être exercées au 31-05-2006	Prix d'exercice moyen pondéré
	\$				\$
0,25	0,25	3,46 ans	2 842 875	799 875	0,25
0,75 à 1,00	0,98	4,62 ans	495 000	7 167	0,78
1,15 à 1,75	1,30	3,48 ans	366 000	36 000	1,15
			3 703 875	843 042	0,30

## 19 — RÉGIME D'INTÉRESSEMENT AU CAPITAL (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours de l'exercice.

	2006		2005	
	Salariés	Non-salariés	Salariés	Non-salariés
i) Juste valeur des actions ordinaires	<b>0,44 \$</b>	<b>2,34 \$</b>	0,15 \$	0,15 \$
ii) Taux d'intérêt sans risque	<b>3,41 %</b>	<b>4,14 %</b>	4,05 %	4,05 %
iii) Durée estimative	<b>4,17 années</b>	<b>3,6 années</b>	4,5 années	4,5 années
iv) Volatilité prévue	<b>118 %</b>	<b>117 %</b>	103 %	103 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice est de 0,34 \$ ( 0,1018 \$ en 2005) et à des non-salariés est de 2,01 \$ (0,1018 \$ en 2005).

Le 26 novembre 2004, la société a révisé à 0,25 \$ l'action, le prix d'exercice de toutes les options d'achat d'actions en circulation octroyées avant le 5 octobre 2004. Cette révision du prix d'exercice des options d'achat d'actions entraîne un ajustement de la juste valeur des options émises après la date de l'adoption du chapitre 3870 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulé, Rémunérations et autres paiements à base d'actions. La juste valeur des options modifiées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	Ancien prix	Nouveau prix
i) Prix d'exercice	0,75 à 1,00 \$	0,25 \$
ii) Juste valeur des actions ordinaires	0,17 \$	0,17 \$
iii) Taux d'intérêt sans risque	3,17 %	3,17 %
iv) Durée estimative en année	2,5 à 3,5	2,5 à 3,5
v) Volatilité prévue	102 %	102 %
Juste valeur moyenne par option	0,0609 \$	0,0975 \$

Cette révision du prix d'exercice entraîne une charge supplémentaire de 40 992 \$. De cette somme, 28 279 \$ ont été passés en charge au cours de l'exercice 2005 et 12 713 \$ seront passés en charge à chaque date d'exercice des options devenant exerçables et dont le prix d'exercice a été révisé.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2006, un montant de 260 173 \$ (80 943 \$ en 2005) qui représente les droits acquis au cours de l'exercice pour les salariés et les droits acquis suite à la révision du prix d'exercice de 2005 pour les salariés a été passé en charge à titre de rémunération. Un montant de 451 877 \$ (14 640 \$ en 2005) qui représente les droits acquis au cours de l'exercice et les droits suite à la révision du prix d'exercice de 2005 pour les non-salariés a été passé en charge.

## 20 — IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La provision pour impôts sur les bénéfices diffère du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux d'impôt statutaire combiné canadien (fédéral et provincial : 31,44 % en 2006 et 31,02 % en 2005) comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Économies d'impôts au taux statutaire combiné canadien (fédéral et provincial)	<b>(278 605)</b>	(548 305)
Augmentation (diminution) découlant de:		
Modification des taux d'imposition	<b>(299 655)</b>	—
Écarts temporaires déductibles de l'exercice non constatés	<b>231 089</b>	503 651
Rémunération à base d'actions	<b>312 529</b>	29 650
Éléments non déductibles et autres	<b>34 642</b>	15 004

Des actifs d'impôts futurs nets au montant approximatif de 4 563 000 \$ (4 216 000 \$ au 31 mai 2005) ne sont pas reflétés dans ces états financiers. Ces actifs résultent principalement des pertes autres qu'en capital et de déductions d'impôts inutilisées résultant de dépenses qui sont constatées à des fins comptables, mais non déduites à des fins fiscales. Ces pertes et déductions d'impôts inutilisées permettront à la société de réduire ses impôts sur les bénéfices exigibles dans les exercices subséquents. Elles sont résumées comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs nets résultant des éléments suivants :		
Pertes fiscales	<b>3 050 000</b>	3 248 000
Frais de recherche et de développement	<b>813 000</b>	672 000
Excédent de la valeur comptable des actifs sur la valeur fiscale	<b>700 000</b>	296 000
	<b>4 563 000</b>	4 216 000
Provision pour moins-value	<b>(4 563 000)</b>	(4 216 000)
Actifs d'impôts futurs nets comptabilisés		

Au 31 mai 2006, les pertes fiscales de la société susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices des exercices futurs s'élèvent à 9 308 905 \$ au fédéral et à 9 198 902 \$ au provincial. La société pourra se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

## 20 — IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2009	2 220 831	2 187 369
2010	3 598 699	3 573 912
2014	2 644 475	2 606 465
2015	844 900	831 156
	9 308 905	9 198 902
Frais de recherche et de développement pouvant être reportés indéfiniment	2 479 862	4 096 847
	11 788 767	13 295 749

De plus, la société dispose de crédits d'impôts à l'investissement totalisant approximativement 594 000 \$ (503 000 \$ en 2005) qui n'ont pas été constatés.

## 21 — INSTRUMENTS FINANCIERS

**Risque de crédit** La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur ses créances. Trois clients (quatre en 2005) représentent 60 % (65 % en 2005) du total des comptes clients inclus dans les débiteurs.

**Risque de change** La société est exposée au risque de change en raison des débiteurs et des créditeurs libellés en euro et en dollars américains. Au 31 mai 2006, les actifs libellés en euro représentent 206 301 € ( 115 211 € en 2005) et ceux en dollars américains représentent 751 916 \$ US (786 928 \$ US en 2005), les créditeurs libellés en dollars américains totalisent 266 841 \$ US (116 646 \$ US en 2005).

La société conclue des contrats de change à terme pour acheter des montants de devises dans l'avenir à des taux de change prédéterminés. Ces contrats de change à terme visent à protéger la société du risque des fluctuations de taux de change futures. Au 31 mai 2006, le montant total des contrats de change à terme visant l'achat de devises est de 150 000 \$ US. La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été établie selon les prix obtenus de l'institution financière de la société pour des instruments financiers identiques ou similaires. Le tableau suivant résume la position de la société au 31 mai 2006 :

Échéance	Type	Montant	Taux	Juste valeur
1 <sup>er</sup> juin 2006	Achat	50 000 \$ US	1,1155	(2 755)
5 juillet 2006	Achat	50 000 \$ US	1,1144	(2 753)
1 <sup>er</sup> août 2006	Achat	50 000 \$ US	1,1133	(2 751)

La juste valeur nette des contrats de change a été comptabilisée à titre de perte de change et est présentée dans les créditeurs.

**Juste valeur des instruments financiers** La valeur comptable des instruments financiers à court terme de la société correspond approximativement à la juste valeur de ces éléments en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des emprunts hypothécaires est équivalente à la valeur comptable étant donné que les emprunts portent intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

La juste valeur des emprunts non garantis et des obligations relatives aux biens loués est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur est équivalente à la valeur comptable.

## 22 — ENGAGEMENTS

La société s'est engagée en vertu d'une convention de licence à verser une redevance semestrielle établie sur la base des ventes nettes réalisées de produits licenciés, et ce, pour la durée de vie des brevets, selon les modalités suivantes :

	Taux	Redevance minimale
	%	\$
À une université canadienne *		
À compter du 1 <sup>er</sup> juin 2002	4,00	5 000
À une société contrôlée par un dirigeant et administrateur		
À compter du 1 <sup>er</sup> juin 2002	1,00	

\* La société détient une option d'achat, au montant de 275 000 \$, de la propriété intellectuelle détenue présentement par cette université canadienne.

Le 18 août 2004, la société a avisé l'université canadienne de son intention d'exercer son option d'achat de la propriété intellectuelle au montant de 275 000 \$. Selon la convention intervenue entre cette université canadienne et la société, les modalités de paiement sont les suivantes : 100 000 \$ à la date du transfert de la propriété intellectuelle, 50 000 \$ à la date du premier anniversaire du transfert, 50 000 \$ à la date du deuxième anniversaire du transfert et 75 000 \$ à la date du troisième anniversaire du transfert.

Le 23 août 2004, la société et l'université canadienne ont fait l'objet d'une action en injonction introduite par des chercheurs universitaires demandant l'annulation de l'option d'achat de la propriété intellectuelle consentie à la société par l'université canadienne.

Les administrateurs sont d'avis que cette action en injonction est non fondée. La somme de 275 000 \$ est donc présentée à titre d'engagement. De son gré, la société a déposé auprès d'un tiers une somme de 150 000 \$ qui est réservée au paiement de l'option d'achat de la propriété intellectuelle. Cette somme est présentée à titre de placement dans l'actif court terme.

La société s'est engagée, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en décembre 2013, à verser une somme de 1 022 062 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 126 133 \$ en 2007, 134 916 \$ en 2008 et 2009, 135 721 \$ en 2010 et 136 849 \$ en 2011. Un de ces contrats comporte une option d'acquérir l'usine pour un montant de 1 275 000 \$ avant le 1<sup>er</sup> mai 2006. La société a signifié son intention d'exercer son droit d'exercer l'option le 28 avril 2006 et procède actuellement à son acquisition.

De plus, dans le cours normal des affaires, la société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant l'exécution de projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits. La société s'est réservée certains droits relatifs à ces projets.

## 23 — INFORMATIONS SECTORIELLES

**Informations descriptives sur les secteurs isolables** La société compte un seul secteur d'activité isolable : transformer et commercialiser ses produits extraits de biomasses marines.

**Information d'ordre géographique** Tous les actifs de la société sont situés au Canada.

Les ventes de la société selon le pays de domiciliation du client se répartissent comme suit :

	<b>2006</b>	2005
	<b>\$</b>	\$
Canada	<b>1 471 904</b>	2 021 795
États-Unis	<b>4 203 195</b>	2 378 276
Europe	<b>519 068</b>	244 945
Asie	<b>717 558</b>	193 407
	<b>6 911 725</b>	4 838 423

**Informations sur les principaux clients** Sur le montant total des ventes de la société, 1 723 649 \$ (986 964 \$ et 736 685 \$) proviennent de deux clients (1 266 387 \$ proviennent de deux clients en 2005).



# INFORMATIONS CORPORATIVES

## Conseil d'administration

**Henri Harland** <sup>(1)</sup>

Président et Chef de la direction  
Neptune Technologies & Bioressources Inc.

**Michel Timperio** <sup>(1, 2, 3)</sup>

Président et Directeur général  
Structures de Construction Technologique TBS Ltée

**D<sup>r</sup> Ronald Denis** <sup>(1, 2, 3)</sup>

Chef du département de chirurgie  
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

**Daniel Perry** <sup>(1, 2, 3)</sup>

Directeur général  
Société du Vivier des Landes

**Michel Chartrand** <sup>(1, 2, 3)</sup>

Président  
Groupe PharmEssor

## Dirigeants

**Henri Harland**

Président et Chef de la direction

**André Godin**

Vice-président, Administration et Finances

**D<sup>re</sup> Fotini Sampalis**

Vice-présidente, Recherche / Développement des affaires

**Donald Allard**

Vice-président, Ventes et Marketing

<sup>(1)</sup> Membres de la régie d'entreprise

<sup>(2)</sup> Membres du comité de vérification

<sup>(3)</sup> Membres du comité de rémunération

# RENSEIGNEMENTS POUR LES INVESTISSEURS ET ACTIONNAIRES

## Siège social

### **Neptune Technologies & Bioressources Inc.**

Bureau 550  
500, boulevard Saint-Martin Ouest  
Laval (Québec) H7M 3Y2  
Canada  
Téléphone : 450.972.6291  
Sans frais : 1.888.664.9166  
Télécopieur : 450.972.6351  
Site Internet : <http://www.neptunebiotech.com>  
Courriel : [info@neptunebiotech.com](mailto:info@neptunebiotech.com)

## Usine

### **Neptune Technologies & Bioressources Inc.**

795, rue Pépin  
Sherbrooke (Québec) J1L 2P8  
Canada  
Téléphone : 819.564.2112  
Télécopieur : 819.564.3679

## Relation avec les investisseurs

### **Neptune Technologies & Bioressources Inc.**

Xavier Harland  
Directeur des finances  
Courriel : [x.harland@neptunebiotech.com](mailto:x.harland@neptunebiotech.com)

### **The Howard Group Inc.**

Grant Howard  
Président  
1200, 640 – 8th Ave. SW  
Calgary (Alberta) T2P 1G7  
Canada  
Téléphone : 403.221.0915  
Sans frais : 1.888.221.0915  
Télécopieur : 403.237.8387  
Site Internet : <http://www.howardgroupinc.com>  
Courriel : [info@howardgroupinc.com](mailto:info@howardgroupinc.com)

## Agent de transfert et registraire

### **Société de Fiducie Computershare**

1100, rue Université, bureau 1200  
Montréal (Québec) H3B 2G7  
Canada

## Vérificateurs

### **Raymond Chabot Grant Thornton**

Société en nom collectif  
Comptables agréés  
Membre de Grant Thornton International  
Bureau 300  
2500, boulevard Daniel-Johnson Ouest  
Laval (Québec) H7T 2P6  
Canada

## Inscription boursière

Bourse de croissance TSX  
Symbole : NTB

**Déménagement le 16 octobre 2006**

Neptune Technologies & Bioressources Inc.  
2740, avenue Pierre-Péladeau  
Bureau H200  
Laval (Québec)  
H7T 3B3

CONSOLIDER LE LIEN ENTRE LE NUTRACEUTIQUE ET LE BIOPHARMACEUTIQUE